



DECISION N°006/CNCC/DG/2022

PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS SUITE
À L'AONO N°004/AONO/CNCC/CIPM/2022 DU 18 MARS 2022
POUR LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION D'UN GROUPE ELECTROGENE AU
CENTRE DE VIE DE NGOULENTANG PAR MENGANG POUR LE COMPTE DU
CONSEIL NATIONAL DES CHARGEURS DU CAMEROUN (CNCC)

.....

Le Directeur Général

Vu la constitution ;

Vu la loi n°005/008 du 30 décembre 2005 portant loi des finances de la République du Cameroun ;

Vu le décret n°2004/275 du 20 juin 2018 portant code des Marchés Publics ;

Vu le décret n°98/311 du 09 décembre 1998 portant réorganisation du Conseil National des Chargeurs du Cameroun ;

Vu le décret n°2006/028 du 24 janvier 2006 portant nomination de Monsieur Auguste MBAPPE PENDA aux fonctions de Directeur Général du Conseil National des Chargeurs du Cameroun ;

Vu la décision N°276/CNCC/DG/2019 du 25 Juin 2019 constatant la composition de la Commission Interne de Passation des Marchés auprès du Conseil National des Chargeurs du Cameroun ;

Décide :

Article 1 :

Le Marché relatif à l'Appel d'Offres susmentionné est attribué à la société
SOCIETE DE DEVELOPPEMENT (SODEV) SARL
BP : **1588 Douala** ; Tél: **694 33 73 97** ;

- **Montant TTC du Marché : 17 978 130 FCFA.**
- **Délai d'exécution : Trente (30) mois.**

Article 2 :

La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

Ampliation : - ARMP
- MINMAP
- AFFICHAGE

